

DEPARTEMENT SCIENCES SOCIALES ET
COMMUNICATION

**Who's NEET ?
Réflexions autour du NEET et de ses
ruptures de parcours**

Sylvie RITELLA

Travail de fin d'études présenté en vue de l'obtention du grade Master
en Ingénierie et Actions Sociales

Année académique 2021 - 2022

Siège social HEPL :
Avenue Montesquieu, 6
4101
Jemeppe
Belgique
www.hepl.be

Siège social HELMo :
Mont Saint-Martin, 41
4000 Liège
Belgique

ABSTRACT

Suite à une recherche qualitative au sein d'un CPAS, cet article réunit des caractéristiques pouvant définir le NEET, ce jeune de 18 à 25 ans, en dehors de tout parcours scolaire, formatif ou professionnel : son vécu familial, ses diverses ruptures et décrochages, le processus de vulnérabilité dans lequel il est engagé. Il vise ainsi à produire une réflexion et une remise en question de la pratique des travailleurs sociaux accompagnant le NEET dans le contexte de l'activation.

MOTS-CLÉS :

NEET – travailleur social – CPAS – projet – activation – disposition au travail – droit à l'intégration sociale

INTRODUCTION

POINT SUR L'HISTORIQUE

Les Centres Publics d'Aide Sociale (CPAS) sont apparus en 1976, avec la Loi Organique et faisant suite à une évolution sociale d'une cinquantaine d'années. Avec la création de ces Centres, présents dans chaque commune de Belgique, l'on voit apparaître le Minimex (montant minimum d'existence). Notamment, l'aide sociale, jusque-là compétence fédérale, est dévolue aux communes.

Depuis leur création, et en parallèle avec l'état providence, l'état social et enfin l'état social actif, les CPAS n'ont cessé d'évoluer. En 2002, apparaît la loi concernant le Droit à l'Intégration Sociale (DIS), qui vient réorganiser le travail des CPAS. Ceux-ci sont alors rebaptisés Centres Publics d'Action Sociale ; le Minimex disparaît, faisant place au Revenu d'Intégration (RI).

Désormais, il appartient au CPAS de garantir une participation de chacun dans la société. Cette participation vise à une intégration, notamment par l'emploi, en vue pour l'individu d'acquérir son autonomie. Le CPAS se veut ainsi non seulement le dernier rempart contre l'exclusion sociale mais également un **tremplin vers l'intégration sociale**.

ENTRE PROJET ET CONTRAT

L'un des piliers de l'état social actif, outil d'activation par excellence, est le **projet**. Il constitue « la condition même de toute intervention à visée psychosociale » (Franssen A., 2003). Le projet est à la fois un point de départ et une finalité en soi. Mais, comme le soulève Abraham Franssen, pour qu'un individu y prenne part, celui-ci doit reconnaître « l'incomplétude de sa situation et l'inadéquation de ses cognitions et comportements ». Il est indispensable, par ailleurs, que l'individu souhaite s'engager dans un **processus de changement**.

Or, dans le cadre de l'ouverture du droit à l'intégration sociale, l'individu a l'obligation de s'impliquer dans un projet, faute de quoi son revenu d'intégration ne lui sera pas accordé. Le caractère contraint de cette participation à un projet le rend paradoxal, dans la mesure où il vise l'autonomisation de la personne. En effet, le Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS) est rendu obligatoire – pour le public qui nous intéresse, il l'est depuis 2002. Ce projet, qui doit être élaboré de manière individualisée avec chaque bénéficiaire, permet de définir des objectifs – sous forme d'étapes à franchir et de démarches à réaliser, en vue d'atteindre un objectif final, à savoir la mise à l'emploi. Le projet peut donc porter sur une recherche d'emploi mais également sur une formation ou des études, ou encore sur de l'insertion sociale (SPP – Intégration sociale, Service Études – novembre 2019).

Plus qu'un projet, le PIIS constitue un **contrat** entre le bénéficiaire et l'institution, dont l'égalité des deux parties pourrait être qualifiée de « fiction idéologique mystificatrice » (Franssen, 2003), vu la dépendance de l'une vis-à-vis de l'autre.

AIDE SOCIALE ET CONTREPARTIE : AUTONOMIE ET ACTIVATION

Lorsqu'une personne se retrouve sans revenu et qu'elle a épuisé tous ses droits aux diverses prestations sociales disponibles (allocations de remplacement), elle sollicite l'octroi d'un revenu d'intégration auprès du CPAS. Ce revenu minimum lui est indispensable pour vivre et satisfaire ses besoins primaires (se nourrir, se loger, se soigner, ...). Cependant, l'obtention de ce revenu est assortie d'une contrepartie : sauf exception liée à des raisons d'équités¹ le bénéficiaire de ce revenu d'intégration – qui lui est octroyé dans le cadre de la loi DIS de 2002 – devra prouver sa **disposition au travail**. Cette disposition est vérifiée par le travailleur social, qui va l'évaluer selon des indicateurs tels que l'inscription comme demandeur d'emploi auprès de l'Office Wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (FOREM), la recherche d'emploi active, la participation à des formations, ...

Cette notion de disposition au travail s'inscrit dans la politique d'activation et il est attendu du bénéficiaire qu'il s'engage dans un travail sur soi, c'est-à-dire qu'il travaille son insertion dans la société en vue d'une remise à l'emploi – avec comme objectif de fond sa sortie des dispositifs d'aide sociale (le CPAS) (Avanzo, 2017) : son **autonomie**.

Le bénéficiaire est donc accompagné par un professionnel dans « la maîtrise de son parcours » ce dernier faisant planer sur le premier des « injonctions à la responsabilité individuelle » (Vrancken & Macquet, 2012).

On n'est désormais plus dans l'assistance : le bénéficiaire doit « **mériter** » son revenu, démontrer qu'il est **actif** sur le marché de l'emploi et qu'il est « disposé à travailler ». On attend de lui qu'il prenne part à son projet, à la définition des objectifs qui le composent et à l'évaluation de ceux-ci : qu'il mobilise en lui les ressources nécessaires pour s'insérer dans la société. Les individus sont considérés comme « responsables et autogouvernables » par nature, « capables d'autonomie et jamais sans ressources », ce malgré leurs fragilités et leur vulnérabilité (Ibid., 2012).

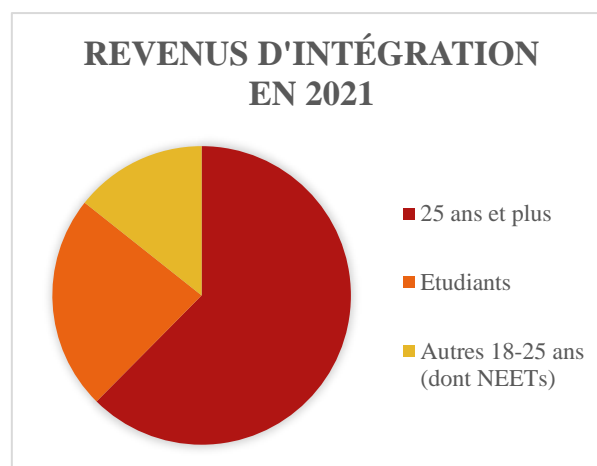
QUELQUES CHIFFRES

En 2021, le CPAS étudié comptabilise une moyenne de 756² revenus d'intégration dont :

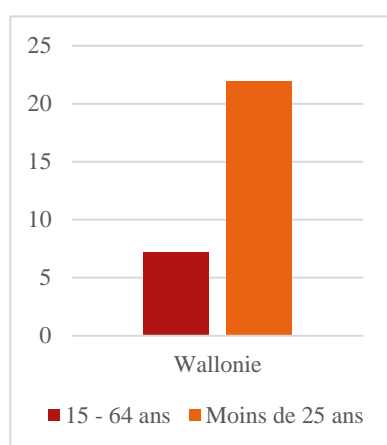
¹ Les raisons d'équité visées par la loi DIS du 26.02.2002 sont celles liées notamment à l'âge du bénéficiaire, des études ou une formation en cours, ...

² Chiffres provenant du Service Public fédéral de Programmation – Intégration Sociale (SPP – IS)

- 472 personnes âgées de 25 ans et plus ;
- 284 personnes âgées de moins de 25 ans, parmi lesquelles 175,69 étudiants et 108,31 « autres » (jeunes à la recherche d'emploi, en formation, marginalisés, ...)



Une enquête³ réalisée par le FOREM en 2019 sur le taux de chômage des jeunes, en Wallonie et en



Europe, relève que l'insertion des jeunes sur le marché du travail est souvent peu aisée, au regard de leur manque d'expérience et de techniques de recherches d'emploi inadaptées, que la situation conjoncturelle soit favorable ou non. En 2019, le taux de chômage⁴ des jeunes de moins de 25 ans est de 21,9 % en Wallonie, contre 7,2 % chez les personnes en âge de travailler (15 à 64 ans).

LE JEUNE DE 18 À 25 ANS : UNE NOUVELLE CATÉGORIE SOCIALE

La période entre 18 et 25 ans constitue une transition entre l'adolescence et l'âge adulte. Cette catégorie d'âge semble composer une nouvelle catégorie sociale, à laquelle on attribue des noms variés tels que « adulescence » ou encore « adolescence tardive » (Ikiz, 2021).

Il est difficile de délimiter la fin de l'adolescence et le début de l'âge adulte. Si légalement, celle-ci se situe à 18 ans, en réalité, ce passage serait plutôt individuel et dépendrait « d'une époque à l'autre » et « d'une culture à l'autre » (Ibid. p.2).

Pour certains, cet âge marque la fin des études secondaires et le début des études supérieures ou universitaires, le passage du permis de conduire ou encore l'ouverture du premier compte en banque, soit un premier pas vers une vie adulte – qui débutera lorsque les études entamées seront terminées, lorsque le jeune diplômé aura trouvé un emploi et/ou lorsqu'il quittera le domicile des parents. Ce qui se veut rite de passage ne semble cependant pas faire suffisamment sens ; traditionnellement, les rites

³ https://www.leforem.be/content/dam/leforem/fr/documents/20190823_Analyses_Fiches_Jeunes_MDE_mise_a_jour2019.pdf

⁴ Les chiffres du FOREM concernent les chômeurs indemnisés (allocations d'insertion et allocations de chômage)

d'initiation rassemblaient trois dimensions : la frayeur, la douleur et le non-sens. De nos jours, certains adolescents, en mal de rite initiatiques, adopteraient des comportements à risque, comme des « rites de substitution », allant de l'initiation à la violence en passant par la prise de drogues ou la délinquance. (Nathan, 2005).

Pour d'autres jeunes, en revanche, souvent précarisés voir marginalisés, la majorité légale marque la fin de l'obligation scolaire et donc également l'arrêt – voir l'abandon – des études secondaires. Une caractéristique qui s'incarne chez un nombre important de ces jeunes dans une augmentation du temps resté au sein du cocon familial, y compris pour celles et ceux qui ont décroché un emploi. Cette possibilité permettrait de vivre ce que certains nomment une maturité tardive mais **qu'en est-il pour ces jeunes qui ne peuvent bénéficier d'un tel cocon ?**

LES JEUNES ET LE CPAS

Partant du constat que le nombre de jeunes vivant du Minimex ne cessait de croître au fil des années (SPP-IS, 2003), la Loi du 26 mai 2002 a souhaité accorder une attention particulière à ce public ; l'objectif était d'offrir aux jeunes de nouvelles perspectives, notamment en termes d'emploi.

En effet, alors que les jeunes furent auparavant considérés comme dangereux puis vulnérables, ils sont à présent considérés comme « une ressource et un capital social sur lequel investir » (Rizet-Savoi, 2010).

Lorsque l'on s'intéresse au public « jeunes » du Centre Public d'Action Sociale (CPAS), soit les bénéficiaires âgés entre 18 et 25 ans, l'on peut distinguer deux catégories :

- 1) L'**étudiant**, bénéficiaire du droit à l'intégration sociale durant ses études, et pour qui le revenu d'intégration vient souvent compléter un salaire de travail étudiant.
- 2) Le jeune issu d'un milieu précarisé, dont les parents bénéficient déjà de l'aide du CPAS et qui, ayant atteint la majorité, ouvre également le droit à l'intégration sociale.

Au sein de cette 2nde catégorie, l'on retrouve une « sous-catégorie » de jeunes, que l'on pourrait qualifier de « **NEET** » (Mascherini, 2018) : jeunes ni à l'emploi, ni à l'école, ni en formation⁵.

LA DÉSAFFILIATION DES JEUNES

En 1994, Robert Castel postule que le parcours du jeune, inscrit dans un processus de vulnérabilité, le marginalise petit à petit avant d'arriver, à terme, à une « **marginalisation** totale ».

Selon lui, la pauvreté économique ne mène pas, à elle seule, à la marginalisation ; il existe une série de facteurs marginalisant qui peuvent venir s'y ajouter. On peut par exemple considérer des difficultés

⁵ « Young people Not in Employment, Education, or Trainig »

telles qu'un faible niveau de diplôme, l'absence d'opportunité d'emploi, la précarité économique (James, Samuel & al, 2020), des ruptures familiales et/ou institutionnelles (Pinilla, 2013), ...

Castel considère que la pauvreté peut être classée en trois catégories :

- « La pauvreté intégrée » : pauvreté travailleuse – on pourrait la transposer de nos jours aux travailleurs précaires ou encore, en se situant dans le contexte du public « jeunes », aux étudiants qui travaillent pour financer leurs études.
- « L'indigence intégrée » : on pourrait classer ici les jeunes qui ont des problèmes de santé avérés, ou encore un handicap ; ces jeunes n'émargent pas longtemps au CPAS puisqu'ils peuvent prétendre à des indemnités de mutuelle ou à des allocations pour personnes en situation de handicap et basculent donc sur une autre caisse de la sécurité sociale.
- « L'indigence désaffiliée » : par exemple, les personnes marginalisées ou exclues ; on ne peut placer ces jeunes ni dans l'ordre du travail ni dans l'ordre communautaire ; cette catégorie nous ramène aux NEET.

Ces jeunes désaffiliés vont donc parfois jusqu'à être marginalisés, refusant de mobiliser les ressources nécessaires pour s'adapter à la norme sociale, ou n'étant pas capables de le faire. Ils font parfois face depuis l'enfance à un cumul de difficultés : inégalités territoriales dans les quartiers, dans leur famille, à l'école, sur le marché du travail, les menant à une « socialisation de rue » (Arouche et al. 2020).

Pour eux, « l'école et le travail ne sont pas des valeurs centrales » (Rothe, 2018).

Ils se sentiraient dès lors « de trop » dans l'espace public⁶. Par ailleurs, les nombreux dispositifs mis en place pour insérer ces jeunes auraient un enjeu sous-jacent dont l'effet serait l'inverse de celui escompté dès lors que ces outils visent « à privilégier un certain type d'engagement » (Arouche & al, 2020). Pourrait-ce être le cas du PIIS et des différentes mesures visant spécifiquement le public âgé entre 18 et 25 ans ? De manière générale, les NEET sont-ils en quête de leur identité ? Quel sens donnent-ils à leur vie ?

DISSONANCE DE REPRÉSENTATIONS

Le travailleur social, qui accompagne le jeune dans son processus de « travail sur soi » n'a-t-il pas défini sa notion de réussite selon son propre cadre de référence ?

⁶ L'espace public au sens de Jürgen Habermas : la sphère publique, l'opinion publique.

Il est important de se questionner par rapport à ce que chacun met derrière la notion de réussite : qu'en est-il des jeunes NEET, inscrits dans un processus de désaffiliation ? Ont-ils une représentation similaire ou différente de la réussite ? Pour eux, la réussite est-elle nécessairement liée au travail, à une reconnaissance ou une distinction professionnelle ? L'injonction de prendre part à un projet est-elle adaptée à ces jeunes ? Disposent-ils des ressources nécessaires pour se positionner en tant qu'individu dans un projet ? Comment l'institution qu'est le CPAS pourrait-elle s'adapter aux besoins spécifiques de ces jeunes désaffiliés ? Quels sont les leviers qui pourraient permettre d'actionner la mobilisation de ces jeunes ?

Cette compréhension du jeune par le travailleur social nécessite pour ce dernier de situer le jeune « dans son contexte pluriel (culturel, sociologique, psychologique, sociopolitique) » (Pinilla, 2009). Pour cela, il serait nécessaire de « croiser les lectures avec une sensibilité interdisciplinaire » (Ibid, 2009) en vue de comprendre le jeune et aller plus loin que ce que celui-ci nous montre.

Finalement a germé l'idée d'aller à leur rencontre, de tenter de mieux les cerner pour peut-être mieux les aider, eux et les travailleuses sociales chargées de leur accompagnement.

Une question motive cet article et me semble le traverser « **Who's NEET ?** ».

Le *who's who* est un bottin social puisqu'il recense l'ensemble des personnes qui possèdent un titre et qui émargent à une certaine aristocratie. Loin de vouloir faire un tel recensement, cet article vise à mieux identifier ces NEET mais aussi les questions qu'ils posent, souvent malgré eux, sur leur encadrement et sur les politiques sociales qui les concernent.

UNE ENQUÊTE QUALITATIVE

COMMANDE ET MOYENS

La commande liée à la recherche évoquée ci-dessus est née dans le cadre d'un stage de Master en Ingénierie et Actions Sociales (MIAS), au sein du CPAS d'une petite ville wallonne – CPAS où je travaille en tant qu'assistante sociale depuis plusieurs années. Après avoir réalisé des entretiens exploratoires (auprès de chefs de services et responsables d'équipe) et une première recherche théorique, j'ai décidé d'axer cette recherche sur la thématique du suivi des jeunes ; en effet, celle-ci semble toucher une grande quantité de services au sein du CPAS, le bénéficiaire étant en premier lieu suivi au sein de la Cellule 18-25 ans avant d'arriver (dès 25 ans) au Service Social Général, sans parler des autres services sociaux gravitant au CPAS (Cellule Emploi-Formation, Équipe Éducative, Service de Médiation de Dettes, ...) qui peuvent être amenés à travailler avec ce public.

Plus précisément, j'ai décidé de cibler une catégorie spécifique de cette population : les jeunes éloignés de l'emploi, de la formation et des études – les NEET. Cela impliquait donc de laisser de

côté une catégorie très représentative du public âgé de 18 à 25 ans suivi par le CPAS : les étudiants, ceux-ci ayant la plupart du temps un projet préétabli et quittant bien souvent le CPAS au terme de leurs études.

Le présent article se construit donc autour d'une recherche menée auprès de cette population NEET en vue d'obtenir une meilleure compréhension de ceux-ci et réfléchir à la pertinence de l'accompagnement qui leur est proposé.

En raison du contexte de la recherche, les moyens mis à disposition ont été limités. En effet, je disposais de 120 heures pour réaliser, seule, l'entièreté du processus : recherche théorique, construction de la grille d'entretien, retranscription des entretiens, analyse et exploitation des résultats. Ces contraintes liées au manque de temps et de moyens humains ont eu pour effet une limite de l'échantillon étudié de sorte qu'il n'est pas possible d'arriver à des conclusions générales à partir des résultats obtenus. Néanmoins, les entretiens semi-directifs rendent compte de la réalité locale de personnes spécifiques, laquelle doit être légitimement prise en compte. Les données récoltées sont donc suffisantes pour amorcer une réflexion autour des questions soulevées précédemment.

POSTURE ÉPISTÉMOLOGIQUE

La recherche sur laquelle repose l'article est menée de manière qualitative et réalisée dans une logique inductive, suivant le paradigme constructiviste.

Les données ont été récoltées lors d'entretiens auprès de jeunes suivis par le CPAS étudié ; cette récolte s'est faite selon des entretiens semi-directifs, menés sous forme de récits de vie. Cette approche permet en effet d'appréhender l'expérience du vécu des jeunes : « par leur vécu, leurs représentations, leurs affects et leurs réflexions » (Burrick, 2010, p.7). Les récits recueillis lors de ce type de méthode de récolte de données permettent souvent aux chercheurs de « construire de nouvelles hypothèses » quant à son sujet d'études ; dès lors, les résultats obtenus lors de ce type d'enquêtes peut être généralisé : « c'est par le singulier que le chercheur peut accéder au général » (Vincent-Ponroy & Chevalier, 2018).

QUESTION DE RECHERCHE

La question de recherche a été formulée comme suit : « En quoi une meilleure compréhension des jeunes – en particulier des NEET - et de leurs besoins permettrait d'améliorer le suivi réalisé par les travailleurs sociaux en matière d'insertion socioprofessionnelle ? »⁷

⁷ Cette recherche est réalisée en parallèle d'une autre recherche, auprès du même CPAS, laquelle est réalisée par l'étudiante en Ingénierie et Actions Sociales, J. URFELS, et qui s'intéresse quant à elle aux travailleurs sociaux en charge des dossiers de ces jeunes de 18 à 25 ans.

PROFIL ET RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS

Dans un premier temps, j'ai scindé la catégorie générale « NEET » en 7 sous-catégories, représentatives du public suivi en CPAS :

1. Les jeunes ayant changé d'orientation / projet à plusieurs reprises depuis le début de son suivi mais sans obtenir de résultats (formation(s) entamée(s) sans être achevée(s), ...)
2. Les jeunes mamans, seules avec leur(s) enfant(s) ;
3. Les personnes en couple, avec un ou plusieurs enfant(s) ;
4. Les personnes qui travaillent de manière non-déclarée parallèlement à la perception du revenu d'intégration ;
5. Les personnes inscrites dans un parcours délinquant (trafic de drogue, prostitution, ...)
6. Les personnes ayant des problèmes de santé les empêchant de travailler ou de se former (disposant d'un certificat médical) ;
7. Les personnes ayant décroché de leur parcours scolaire et qui ont été pris en charge par un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire (par exemple un Service d'Accrochage Scolaire).

J'ai ensuite demandé aux travailleuses sociales de la Cellule Jeunes du CPAS enquêté de me fournir chacune les coordonnées de deux personnes répondant à la fois aux critères « NEET » et entrant dans l'une des sous-catégories. Je souhaitais rencontrer une personne s'inscrivant dans chacune de ces sous-catégories. Je leur ai également demandé d'avertir les personnes que j'étais susceptible de venir vers elles dans le cadre de ma recherche, ce que certaines ont fait et d'autres non.

J'ai donc contacté plusieurs des jeunes renseignés par les travailleuses sociales et obtenu un rendez-vous avec 6 de ces personnes. En fonction de la collaboration des jeunes et de leur disposition à m'accorder un entretien, je devais rencontrer 3 jeunes s'inscrivant dans la catégorie 1, 1 jeune s'inscrivant à la fois dans la catégorie 1 et dans la catégorie 3, 1 jeune s'inscrivant à la fois dans les catégories 3 et dans la catégorie 6 et 1 jeune s'inscrivant dans la catégorie 2.

Je n'ai pas obtenu d'entretien avec un jeune s'inscrivant dans la catégorie 4 ou 5 – ou du moins, si c'est le cas, l'assistante sociale n'en a pas connaissance, et cela ne m'a pas été divulgué lors des entretiens – ce qui, du reste, peut être compréhensible, vu le caractère déviant et secret lié à ces deux catégories.

Enfin, concernant la catégorie 7, aucun des jeunes dont les coordonnées m'ont été transmises ne m'a été présenté comme y appartenant.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

Les entretiens semi-directifs devaient se dérouler au domicile des enquêtés ; en effet, l'objectif était ainsi de ne pas plonger les personnes enquêtées dans une atmosphère d'entretien social, ce qui risquait de se produire en réalisant les entretiens dans l'un des bureaux du Service Social du CPAS. Cependant, pour diverses raisons, deux des entretiens se sont malgré tout déroulés dans les locaux du CPAS.

Le premier entretien s'étant déroulé au sein des locaux du CPAS l'a été pour des raisons de sécurité, le milieu de vie de l'enquêtée étant jugé trop instable et son compagnon pouvant se montrer violent. Un second entretien s'est déroulé dans ces conditions à la demande de la participante, en raison d'un manque de place dans son logement et afin que l'entretien puisse se dérouler dans des conditions jugées agréables. Les deux entretiens suivants ont été réalisés, comme prévu, au domicile des jeunes.

Plusieurs thèmes ont été abordés :

- Le parcours de vie de la personne et où elle en est aujourd'hui ;
- Son parcours scolaire et sa situation familiale ;
- La connaissance et les représentations que la personne, en tant que bénéficiaire du droit à l'intégration sociale, a du PIIS ;
- Son rapport au CPAS, à la Cellule 18 – 25 ans et à l'assistante sociale titulaire de son dossier ;
- Les réflexions du jeune sur son propre avenir ;
- Ses pratiques prudentielles

Avec le consentement des enquêtés, chaque entretien a été enregistré.

Deux derniers entretiens étaient prévus mais n'ont pas pu être réalisés en raison de l'absence des deux jeunes aux rendez-vous fixés. Pour le premier, seul garçon que j'aie pu joindre parmi les noms communiqués par les travailleuses, le contact a été établi très rapidement par téléphone. Un premier rendez-vous dans les locaux du CPAS (pour des raisons de sécurité, son assistante sociale m'ayant mise en garde contre son tempérament parfois sanguin) a été fixé, auquel le jeune homme ne s'est pas présenté. Suite à ce rendez-vous manqué, un nouveau rendez-vous a été fixé, cette fois au domicile du garçon, où j'estimais avoir plus de chances qu'il soit présent. Cependant, le jour de l'entretien, le participant tente de me contacter par téléphone : il laisse un message à l'accueil du CPAS expliquant qu'il est malade et ne pourra être présent au rendez-vous – de mon côté, je suis déjà à son adresse mais lui n'y est pas (malade ou en bonne santé). Deux nouveaux rendez-vous sont fixés avec le jeune homme : une fois à son domicile et un second au CPAS. Pour cette dernière proposition de rendez-vous, j'ai d'abord proposé un rendez-vous par téléphone, mais le garçon a insisté pour réaliser l'entretien en présentiel – ce qui ne l'a pas empêché d'être absent au rendez-vous. Par manque de

temps et estimant que je ne verrais jamais ce jeune homme, j'ai fini par laisser tomber cet entretien. L'assistante sociale en charge du dossier de ce garçon m'a expliqué qu'il lui arrive souvent de manquer ses rendez-vous mais qu'il finit toujours, au bout de quelques absences, de faire acte de présence.

Une autre participante m'a également posé un lapin à deux reprises. La première fois, le rendez-vous est prévu à son domicile ; la jeune fille semble motivée pour l'entretien. Cependant, au jour et à l'heure du rendez-vous, personne ne vient m'ouvrir. Je la rappelle afin de proposer un entretien par téléphone – les conditions d'un entretien par téléphone sont moins bonnes mais nous sommes début mai et le temps va me manquer. Elle n'est pas disponible pour cet entretien au moment où je l'appelle mais accepte que je la recontacte quelques jours plus tard. Un rendez-vous est fixé. Lorsque je la rappelle, au moment convenu, son téléphone est éteint et j'arrive directement sur sa messagerie. Le temps me manque pour tenter un nouveau contact quelques jours plus tard.

ASPECTS ÉTHIQUES

Avant que les entretiens ne commencent, le CPAS m'a autorisée à ce que les informations récoltées durant ceux-ci demeurent confidentielles et que, dès lors, je ne sois pas tenue de les rapporter aux assistantes sociales titulaires des dossiers de ces personnes. Par ailleurs, une autre exigence, également acceptée par le CPAS, était que je ne sois pas amenée, dans le futur, à devenir assistante sociale titulaire du dossier d'une des personnes entendues lors d'un entretien lié à cette recherche.

Le fait d'être assistante sociale au sein du CPAS où la recherche a été menée risquait de produire des biais par rapport à la récolte des données auprès des bénéficiaires. Notamment, un biais de cadrage ; pour contrer celui-ci, il me fallait donc arriver à présenter aux enquêtés mon objectif de manière transparente, insister sur le fait que les informations récoltées lors de l'entretien seraient anonymisées et que ni les assistantes sociales ni le CPAS n'y auraient accès.

Un autre biais auquel je risquais d'être confrontée était le biais de désirabilité sociale. En effet, bien que je ne me sois pas présentée aux enquêtés en tant qu'assistante sociale, mais uniquement comme « stagiaire menant une recherche », le fait que j'avais obtenu leurs coordonnées via le CPAS, leur démontrait que j'étais donc en contact avec leurs assistantes sociales et que je pouvais leur divulguer les informations qu'ils allaient me confier. Je devais donc garder en tête, lors de l'analyse des résultats, la possibilité que certains propos soient biaisés.

Par ailleurs, les personnes ayant été informées par leur assistante sociale de la recherche menée et du fait que j'allais les contacter, il y a une possibilité pour que les enquêtés entendus aient accepté de me rencontrer par obligation vis-à-vis du CPAS. En effet, l'une des personnes contactées par téléphone,

qui n'avait pas pu être contactée préalablement par son assistante sociale, a opposé un refus de participer à l'enquête.

Utilisant les récits de vie dans le cadre des entretiens, il y avait également un risque de biais lié à la mémoire ; afin de contrer ce dernier, durant les entretiens, j'ai posé plusieurs questions permettant de revenir à des périodes plus lointaines dans la vie des bénéficiaires afin de vérifier la cohérence du discours. De surcroît, ce qui m'importait réellement lors ces entretiens n'était pas la véracité des propos mais plutôt l'émotion avec laquelle les personnes avaient vécu leur histoire et ce que cette émotion avait pu induire chez elles : la perception de leur vécu et de ce que ça avait engendré chez elles. En effet, des études en neurosciences ont démontré que les émotions ont un impact sur la prise de décision ainsi que sur le raisonnement des individus (Naceur, 2010). D'autre part, toute émotion vécue provoque une rémanence de cette émotion, qu'elle soit positive ou négative (Rimé, 2010).

MÉTHODE D'ANALYSE

Les entretiens ont d'abord été entièrement retranscrits. Ils ont ensuite été analysés selon une méthode thématique par codage, grâce au logiciel informatique gratuit Weft QDA. Cette méthode a permis de catégoriser les propos de chaque enquêté selon des thématiques spécifiques. Enfin, j'ai mis en parallèle les déclarations de chacun, mettant en évidence les divergences et convergences de discours, au regard des situations spécifiques de chacun.

LA PAROLE DONNÉE AUX JEUNES : ENTRE RUPTURE DE LIEN AFFECTIF ET DÉCROCHAGE SCOLAIRE

ANALYSE VERTICALE

Les entretiens dans l'analyse de chacun de leur contenu montrent de nombreuses convergences – même si les nuances sont bien sûr une richesse précieuse pour cette même analyse. Hormis le résumé de l'entretien figurant ci-dessous, un résumé de chaque entretien est repris en Annexe 1.

PARTICIPANTE N° 1 : LIENS FAMILIAUX ROMPU, SAUVÉE PAR DES TIERS

Situation familiale actuelle :

La 1^{ère} participante est âgée de 20 ans et vit en collocation avec d'autres jeunes. Elle a sa propre chambre et a un copain depuis 2 ans.

Contexte et ruptures familiales passées

La jeune femme grandit avec ses deux parents et son petit frère, de 2 ans son cadet ; lorsqu'elle a 7 ans, son papa se suicide. Elle reproche durant des années ce suicide à sa mère. Malgré son jeune âge, elle est en effet au courant de leurs histoires de couple.

Par la suite, elle connaîtra plusieurs beaux-pères ; avec l'un d'eux, sa mère aura deux autres enfants.

La relation de la participante avec sa mère se dégrade à tel point que, à 12 ans, la jeune fille entre à l'internat. Là-bas, elle va trouver le soutien dont elle a besoin et qui va lui permettre de comprendre ce qu'elle reproche à sa mère, de lui pardonner et de tourner la page : *« C'était la plus belle expérience de ma vie... sinon, je ne sais pas ce que je serais devenue... (...) Je suis restée un an. Mais franchement, c'étaient les un an où il fallait que je souffle, que je sois loin de ma famille. Limite je ne prenais pas ça pour un abandon, limite, c'est moi qui avais demandé d'aller à l'internat. »*

Décrochage scolaire

Durant sa scolarité, la jeune femme est victime de harcèlement ; elle sèche beaucoup l'école et finit par décrocher : *« J'y allais toujours, mais ... quand je voulais. Au bout d'un moment, j'ai eu du harcèlement scolaire... et je crois que c'est ça aussi qui m'a excusé entre guillemets de ne pas être à l'école. Et voilà... »*

Il s'agit d'un élément qui s'ajoute à sa situation familiale compliquée et qui pousse vers le placement à l'internat : *« Puis j'ai été en décrochage scolaire, le SAJ est intervenu. J'ai failli perdre ma maman : j'ai failli être placée en famille d'accueil, c'est là que je suis allée au CEFA, car je m'étais rendu compte que l'école, c'est pas pour moi. Et je suis allée au CEFA, j'ai commencé à travailler, et puis le SAJ a vu que je continuais bien les démarches etc. et ils ont abandonné le dossier. »*

Après sa sortie de l'internat, elle entre au CEFA mais n'y reste qu'une année car elle préfère travailler.

Rapport au CPAS

La jeune femme obtient un revenu d'intégration alors qu'elle s'est installée en collocation. Elle a une grande estime pour l'assistante sociale qui la suit : *« Eh ben en fait, c'est elle qui m'a foutu un bon coup de pied par derrière si je peux dire... parce que avant je me la coulais douce, je me disais « oui, le CP me paie »... enfin voilà : qu'est-ce que j'ai à perdre ? Sauf que là, ça fait quand même bientôt 2 ans que je ne fais rien. Et là elle m'a donné un bon coup de pression et je crois que c'est ce qui m'a donné le déclic, à me dire que je ne peux plus rester sans rien faire. »*

Suite à son audition par le Comité Spécial du Service Social (CSSS), elle a décidé de se reprendre en main : *« (...) tout ce qu'elle me demande, c'est trouver du travail, en fait. Pour par rester au CPAS toute ma vie. J'ai que 20 ans »*

Rapport au travail et à la formation

Sa mère est aide-soignante et elle l'a toujours vu travailler. Son papa aussi travaillait avant de se suicider. Son beau-père travaille également.

L'intéressée a elle-même déjà travaillé ; elle aurait souhaité être pompier mais ne s'en pense pas capable ; elle vise donc le dispatching « appels d'urgence » (le 112) et entame une formation au mois de septembre 2022 : *« J'ai envie de faire le métier de mes rêves, qui est vraiment les appels d'urgence. Parce qu'à la base, c'était vraiment pompier. Mais pompier... voilà ... (...) Enfin, je voulais faire pompier, sauf que je me suis rendu compte que le physique, j'y arriverai pas donc euh... derrière le bureau et en aidant les gens, euh... même si je préférerais être sur le terrain quand même. »*

Projection et rapport à l'avenir

Au-delà du fait que la participante soit superstitieuse, elle estime que se projeter dans quelque chose d'inaccessible pour elle est inutile et préfère se concentrer sur un objectif à la fois, qui lui permettra d'évoluer pas à pas. Elle ne parvient pas à voir au-delà de sa formation : *« En fait, c'est vraiment le travail qui prend une énorme place dans mon esprit. Je suis vraiment angoissée pour le moment oui... mais sinon, je crois que non, en fait je crois que quand j'aurai un travail et que je serai bien niveau de ça, je pourrai penser appartement plus grand, maison, ... là j'aurai des vrais projets, mais tant que j'ai ... c'est comme j'ai dit à Mme M., c'est pas que je veux pas acheter une nouvelle maison, c'est pas que je veux pas avoir un nouvel appart, c'est juste que j'ai pas les moyens. J'ai pas du tout les moyens en étant au CPAS de faire ça. Donc c'est... je peux pas me projeter en étant au CPAS... »*

Malgré tout certains éléments du futur qu'elle entrevoit apparaissent : *« Faire le métier dont je rêve. (...) Le jour où je serai engagée, je serai fière de moi. »*

ANALYSE HORIZONTALE

RUPTURE DE LIEN AFFECTIF

L'un des éléments qui ressort de chacun des entretiens est une rupture de lien affectif vécue par les jeunes durant leur enfance : entre le suicide d'un parent, le placement en famille d'accueil, en structures, la transition par des familles recomposées ou redécomposées, l'abandon par un des parents, ne serait-ce que temporairement, ou encore l'émigration, les témoignages semblent se rejoindre sur ce point.

Pour la plupart, le lien avec les parents – ou le parent restant – a été par la suite restauré mais l'on sent dans le témoignage reçu que l'émotion liée à cette rupture, voir cet abandon, demeure très présent : *« Mais maintenant, ma maman et moi, on est comme des aimants. (...) Quand il y a un truc, je suis obligée de lui sonner, même si c'est un bête truc. J'ai toujours voulu avoir une relation comme ça avec ma maman et ... c'est seulement depuis deux ans qu'on a ça. »*

Une jeune évoque le placement de son nouveau-né chez son propre père suite aux mauvais traitements du père de l'enfant : *« Au début, j'ai joué, j'ai dit « oui » à tout, parce que c'était mon papa, pour moi il voulait m'aider. Et quand il a eu la garde du petit, il m'a dit 'écoute, je te mets dehors.' Dans ma tête, ça a fait qu'un tour en moi-même, je me suis dit « putain, tu t'es encore fait avoir ! ». Pour une fois que tu lui fais confiance, tu te fais avoir, c'est ... »* Le ton et l'expression utilisées par la jeune femme montrent la blessure encore à vif de cette nouvelle trahison de la part de son père.

LA RELATION AFFECTIVE AU PRÉSENT

Tous les enquêtés font état de failles dans leurs relations affectives actuelles : situation de maltraitance, propres enfants placés, couple qui bat de l'aile, distance avec les parents ou colocation conflictuelle.

Une participante, à propos de sa relation actuelle avec ses parents : *« J'ai tourné la page mais je les vois toujours parce qu'ils ont mon fils. Quand il allait amener mon fils et que, à chaque fois je suis là... le problème c'est que mon père fait tout pour que je m'énerve ... et ça fonctionne ! Il arrive à m'énerver à un point où jusqu'après la police est obligée d'intervenir. Je me suis déjà fait embarquer devant le petit... »*

Et à propos de son compagnon : *« J'ai voulu faire des formations, il m'a empêché de faire des formations ... Mme L. l'a convoqué en disant que j'étais obligé de faire des formations, pour pouvoir avoir mon CPAS. Et seulement après il a commencé à se calmer, parce que tout un moment, il voulait plus que j'aie en formation... il partait faire les courses, il me renfermait... C'était devenu... Pire que... incontrôlable ! »*

Une autre participante, à propos de sa vie actuelle : *« C'est un peu compliqué, pour le moment, dans ma vie actuelle (...) ma relation ; depuis que ma fille est née (...). Maintenant j'ai du mal à faire beaucoup de choses. Ma vie chamboule pour le moment, donc c'est un peu dur. »*

Trois des jeunes femmes entendues se sont retrouvées maman avant l'âge de 20 ans, comme si, à travers la relation avec l'autre – leur enfant – elles avaient voulu se sentir exister ou recréer un lien qu'elles n'avaient pas pu créer dans leur enfance. Deux d'entre elles avaient en effet vécu une enfance compliquée. Quant à la 3e, elle a eu l'exemple d'une maman au foyer, dévouée à ses enfants et à son mari : *« (...) je vais aller rendre visite chez mes parents car les petits aiment trop voir la petite. Et puis moi en attendant, je fais le ménage pour aider ma mère qui est malade. Elle est seule parce que mon père sort, même s'il ne travaille pas, il n'est pas souvent à la maison. »*

L'IMPOSSIBILITÉ À SE PROJETER

Il ressort des entretiens une difficulté pour les jeunes entendus de se projeter dans l'avenir : *« Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai jamais vu ça dans ma tête 'dans 10 ans ou ... l'année prochaine' franchement je ne sais pas du tout »*

En effet, une jeune exprime l'embarras de faire des projets que ses conditions de vie actuelle rendent impossibles ou que certaines étapes doivent être franchies avant d'atteindre une finalité plus grande – malgré tout exprimée par certains, qui serait par exemple une vie de famille et une maison à soi : « (...) *en fait je crois que quand j'aurai un travail et que je serai bien niveau de ça, je pourrai penser appartement plus grand, maison, ... là j'aurai des vrais projets, mais tant que j'ai ... c'est comme j'ai dit à Mme M., c'est pas que je veux pas acheter une nouvelle maison, c'est pas que je veux pas avoir un nouvel appart, c'est juste que j'ai pas les moyens. J'ai pas du tout les moyens en étant au CPAS de faire ça. Donc c'est... je peux pas me projeter en étant au CPAS... »*

PROJECTION ET INSERTION SOCIALE

Bien que dans les discours des 4 jeunes la finalité « emploi » soit mentionnée, ce qui est exprimé est un passage obligé par une stabilisation de leur vie : notamment le bien-être de leurs enfants, avoir un logement décent et sain, s'épanouir dans leur couple, ...

« *Ben, mon avenir c'est d'avoir un diplôme (...). D'avoir une belle maison, une belle chambre pour ma fille, qu'elle soit heureuse, qu'elle suive bien ses études et que ... qu'elle soit en bonne santé ».*

Les aléas de la vie passée et actuelle semblent empêcher leur capacité à se projeter même si elles arrivent parfois à énoncer des souhaits pour leur avenir. Par contre, elles appartiennent, dans un premier temps, à des visées d'insertion sociale venant quelque peu questionner l'injonction de l'insertion socioprofessionnelle. La question du logement est un thème qui ressort, que ce soit pour « mieux » vivre ou dans un but plus concret comme récupérer des enfants placés ou encore s'éloigner d'un compagnon violent : « *Recherche de logement, mais pas nécessairement logement social (...) c'est un peu compliqué on va dire, parce que j'ai trop de dettes à ... payer et tout, donc ... franchement c'est pas facile pour moi. C'est pour ça que j'aimerais déménager, trouver un truc pas du tout cher... et... franchement, c'est trop compliqué.* » Pour une autre : « *c'est aussi compliqué de pouvoir trouver un logement quand on a rien, ben quand on sort les fiches, je sonne, je vais visiter ... j'ai été visiter 2 appartements, mais quand j'ai dit que j'étais au CPAS, ben je sais pas pourquoi les gens ils disent qu'ils veulent pas les gens du CPAS... c'est ... spécial... (...) »*

Les problèmes de santé apparaissent également : « *j'ai un peu dur (...). Mon dos n'est plus droit et j'ai beaucoup de problèmes de santé pour le moment.* ».

L'une des participantes évoque un problème de confiance en soi : « (...) *... je ne sais pas comment dire... je me suis dit que même si je trouvais du travail, je ne réussirais pas, ou que quelque chose chez moi bloquerait ou que je ne serais pas appréciée pour une raison ou une autre »*

Une autre parle de ses enfants, placés : « *Dès qu'elle parle des enfants, je lui dis non, on arrête. Les enfants, c'est un sujet que des fois, si je le sens, oui je m'en fous, mais si je le sens pas, on n'en parle pas, sinon je vais*

m'énerver pour rien. » On peut sentir dans ses propos que le sujet de ses enfants, de manière légitime, reste très sensible ; néanmoins, c'est un sujet tellement prégnant qu'il mériterait d'être travaillé avec l'intéressée (acceptation de la situation, besoins à combler ou conditions à remplir pour envisager de les récupérer, ...) avant d'envisager une insertion socioprofessionnelle.

HARCÈLEMENT ET DÉCROCHAGE SCOLAIRES

Un autre élément commun aux différents entretiens est le passage par une période de décrochage scolaire. Pour tous, le décrochage est survenu durant l'adolescence, en fin de parcours scolaire (4^e – 5^e secondaires), vers 18 – 19 ans (ce qui laisse entendre que, avant d'arrêter, il y a eu un ou plusieurs échecs).

Aucun des jeunes entendus n'a été pris en charge par un service compétent en matière de décrochage scolaire (comme un Service d'Accrochage Scolaire ou autre dispositif similaire). À l'exception d'une jeune, tous ont été suivis, à un moment de leur enfance ou adolescence, par le Service d'Aide à la Jeunesse.

Il est aisé pour l'une des participantes de faire un lien entre la rupture de lien affectif et le décrochage scolaire : « *Moi j'ai séché, j'ai fait la conne, j'ai tout fait pour qu'on fasse attention à moi (...) parce qu'en plus ça ne sert à rien ... (...) je me suis retrouvé la gueule dehors, ce qui était pas prévu. Je voulais juste que mes parents fassent attention à moi. Ce qu'ils n'ont jamais fait.* »

Deux des participantes évoquent le harcèlement scolaire, sans toutefois s'étendre sur le sujet.

L'une d'elle raconte, faisant référence à l'incarcération de sa mère durant son adolescence : « (...) j'allais même plus à l'école, tellement c'était dur. J'étais harcelée à cause de ça. Tout ça donc ... j'ai arrêté pendant un moment l'école, puis je ramenaient des certificats, et tous les deux jours, on s'arrangeait avec mon beau-père : il y allait un jour et l'autre jour c'était moi. »

La seconde se souvient : « J'y allais toujours, mais ... quand je voulais. Au bout d'un moment, j'ai eu du harcèlement scolaire... et je crois que c'est ça aussi qui m'a excusé entre guillemets de ne pas être à l'école. »

LA COMPRÉHENSION DU PIIS ET DES OBJECTIFS VISÉS

Aucune des jeunes rencontrées n'est en mesure de répondre à la question de leur connaissance du PIIS : « *je ne saurais plus dire...* » - « *non...* »

Ce n'est qu'au fil de la discussion, et après un rappel de ma part, qu'elles situent de quoi je leur parle : « les objectifs au départ, c'était soit devenir tatoueuse, ou continuer dans des études un peu longues : maquillage, esthéticienne et tout ça ... donc... (...) de reprendre les études. » ou encore : « les trucs avec Mme J. ? ben, il y a une formation que je dois faire demain et jeudi. Pour ce mois-ci c'est 2 fois. C'est une formation de modules, ou je ne sais pas ... »

En effet, le PIIS étant obligatoire, les assistantes sociales rédigent un projet avec les jeunes, projet où figurent des objectifs. Néanmoins, lors des entretiens ultérieurs, elles n'abordent plus ce document avec les jeunes, ce qui ne les empêche pas d'évaluer, de rendez-vous en rendez-vous, les objectifs fixés avec les bénéficiaires et l'évolution de chaque étape : « *Si ! Mme M. fait beaucoup ça avec moi. Un jour elle me donne un rendez-vous, elle me donne des petits objectifs etc. Et puis deux semaines après, je l'appelle pour la tenir au courant ... (...) là je dois m'inscrire aux boîtes d'intérim.* »

La confusion règne souvent et les contenus paraissent peu précis sans doute en lien avec cette difficulté à se projeter. Ces extraits témoignent aussi de l'importance du tâtonnement, de l'essai-erreur. Elles semblent avoir besoin d'être accompagnées pour tenter, oser, se rétracter, bifurquer...

Dès lors, l'énoncé d'un **projet** ne vient-il pas **trop tôt** ?

L'ASSISTANTE SOCIALE ET LE CPAS, REPÈRE OU SOURCE DE REVENU ?

Deux des jeunes entendues ont demandé le revenu d'intégration pour la première fois alors qu'elles atteignaient l'âge de la majorité et afin de disposer d'un revenu supplémentaire pour le ménage (de leurs parents) dont elles faisaient encore partie.

Pour les deux autres, cette demande est intervenue afin de répondre à un besoin personnel : pour l'une, s'étant installée dans son propre logement, il s'agissait de pouvoir payer son loyer et vivre. Quant à la dernière, étant alors sans-abri, elle avait d'abord sollicité une aide afin de sortir de la rue.

Pour la majorité des jeunes (3 jeunes sur 4), les commentaires sur le travail de l'assistante sociale en charge de leur dossier et du suivi en matière d'insertion socioprofessionnelle sont positifs. Ils soulignent l'empathie, l'écoute et la réactivité dont elles font preuves à leur égard :

« Eh ben en fait, c'est elle qui m'a foutu un bon coup de pied par derrière si je peux dire... parce que avant je me la coulais douce, je me disais « oui, le CP me paie » ... enfin voilà : qu'est-ce que j'ai à perdre ? Sauf que là, ça fait quand même bientôt 2 ans que je ne fais rien. Et là elle m'a donné un bon coup de pression et je crois que c'est ce qui m'a donné le déclic, à me dire que je ne peux plus rester sans rien faire. »

Pour l'une des participantes, en revanche, l'intervention de l'assistante sociale est jugée inutile : « *euh ... M'a aidée, ben ... pfff... (...) vraiment pas grand-chose...* »

L'assistante sociale est donc vue tantôt comme un repère, un cadre, quelqu'un sur qui on peut compter, tantôt comme une personne que l'on doit voir régulièrement pour continuer de percevoir son revenu. Dans ce 2^e cas de figure, l'assistante sociale est assimilée au CPAS qui incarne ce que la société attend de chacun : qu'il travaille.

Cependant, pour une majorité d'entre elles, un lien affectif se construit. Les discours sont plutôt positifs. Elles identifient leur assistante sociale comme un repère qui peut même aller jusqu'à leur téléphoner au petit matin pour leur rappeler un rendez-vous pour une formation.

L'expression de cette jeune fille et le ton de sa voix faisaient apparaître clairement la dimension du soutien et non de contrôle social pour qu'elle se rende à cette formation. Elle l'évoquait un peu comme si une maman avait eu pareille attention : *« je dirais même, quand j'étais à l'école, elle m'avait demandé d'amener mon bulletin et quand elle voyait que j'avais des difficultés en français, elle m'a demandé c'était quoi le problème. Je lui ai dit que c'était de lire des livres et de faire un résumé. J'arrivais pas. Elle m'a proposé son aide et m'a dit d'aller à la bibliothèque chercher un livre qui me plait, le lire et qu'elle m'aiderait à le résumer »*.

Une jeune à propos de son assistante sociale et de son compagnon, au tempérament sanguin : *« Mme L. l'a déjà vu s'énerver. Et, Mme L. n'a jamais laissé tomber. (...) c'est Mme L. qui m'a aidée quand même à me relever. (...) je sais même pas comment ça se fait qu'elle ait pas encore changé d'avis Mme L., elle s'occupe toujours de nous ... (...) elle est courageuse quand même... »*

LA REPRÉSENTATION DU TRAVAIL

Le discours tenu par les jeunes participants met en avant qu'ils ont conscience que ce qui est attendu d'eux est de trouver un emploi afin de ne plus avoir besoin du CPAS. Pourtant, ce discours ne se traduit pas dans leurs actions concrètes : *« Ben, je suis à la recherche d'un emploi, active, on va dire ça comme ça »*.

Parmi ces jeunes, certains ont grandi dans des familles bénéficiaires du droit à l'intégration sociale, et donc, ont rarement vu leurs parents ou beaux-parents travailler ou chercher un emploi.

D'autres (2 jeunes sur 6) ont au contraire vu leurs parents travailler étant enfants. Ces deux jeunes expriment un ancrage fort de la valeur « travail » dans leurs représentations : *« Ma maman, elle est aide-soignante. (...) Elle a toujours travaillé. Elle n'a jamais eu de problèmes de sous. (...) Mon papa... il travaillait chez Match, à Andenne »*.

PRATIQUES PRUDENTIELLES

Il s'agissait ici d'identifier chez les bénéficiaires des moyens leur permettant de disposer de ressources supplémentaires à leur revenu d'intégration, dont le montant ne suffit pas toujours à payer toutes les charges et à vivre jusqu'à la fin du mois. Ce qui ressort des entretiens étant trop faible pour l'analyser, cette catégorie ne sera pas développée.

LE NEET, ENCHAÎNÉ À SON PARCOURS ?

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ATTACHEMENT

Lorsque les besoins du nourrisson sont remplis (Robert-Ouvray, 2014) et qu'il vit une proximité à la fois physique et psychologique (Demogeot & Lighezzolo-Alnot, 2014), la « sécurité d'attachement » s'installe chez lui (Ibid, 2014).

En fonction de la relation et de l'interaction qui se crée entre le jeune enfant et sa figure d'attachement, souvent l'un de ses parents, celui-ci va acquérir des « habiletés relationnelles » ainsi que des « sensibilités préférentielles » (Cyrulnik, 2005/2, p. 120).

Mary Ainsworth⁸ identifie un attachement sécurisé et un attachement insécure.

L'attachement sécurisé permet à l'enfant de développer des liens affectifs par lesquels il vit la relation avec ses parents sans éprouver de risque ; notamment, il pourra faire l'expérience de la séparation avec la certitude de retrouvailles prochaines : « se détacher sans se déchirer » (Robert-Ouvray, 2014). Ayant intériorisé la présence de sa figure d'attachement, il sera en mesure d'aller vers l'inconnu et, petit à petit, devenir autonome (Benony, 1998).

Par ailleurs, cela lui permettra, plus tard, d'avoir une meilleure résistance au stress et de développer de la résilience face aux divers événements de sa vie (Robert-Ouvray, 2014).

A contrario, l'attachement insécure a comme conséquence chez le jeune enfant l'apprentissage de comportements affectifs divers : l'attachement évitant, l'attachement ambivalent et l'attachement confus (Cyrulnik, 2005/2, p. 120 – 121) – 3 notions qui influent sur l'évolution de cet enfant, y compris dans ses relations à l'âge adulte.

Tous ces affects négatifs – vécus comme autant d'échecs – peuvent l'amener à perdre confiance en lui et en autrui ; ceux-ci « restent dans le corps comme des blessures qui saignent et comme des appels au secours ». (Robert-Ouvray, 2014)

D'autre part, des liens affectifs déjà construits peuvent se trouver fragilisés, notamment par des situations de séparation, vécus comme traumatismes par l'enfant : l'absence de l'un des parents – qu'il soit décédé ou non, le placement en famille d'accueil ou en institution, la séparation du couple parental, la recomposition familiale ou encore l'émigration (Josse, 2011) sont autant d'exemples que

⁸ Psychologue du développement, Ainsworth identifie plusieurs types d'attachement à partir de ses observations de terrain.

nous retrouvons dans les témoignages des participants. Ces parcours, déjà empreints de ruptures diverses, ont donc pu laisser, chez ces jeunes, des troubles plus ou moins profonds.

Ce type de séparations a pu fragiliser les relations entre les enfants et leurs parents (perte de confiance, colère, rancœur, fragilité du sentiment d'appartenance au système familial, ...) (David, 2014). Comme chez certaines des jeunes entendues, dont les relations affectives au présent sont peu équilibrées, des comportements spécifiques sont observés chez certains enfants ayant vécu des ruptures majeures : construction de relations « de type fusionnel (extrême dépendance et tyrannie) » ou encore « inhibitions du fonctionnement cognitif et une grande souffrance narcissique » (Ibid, 2014).

Ces jeunes, dont on a tendance à dire qu'ils ont « l'avenir devant eux », semblent donc trainer de lourds bagages dont **il est indispensable de les aider à se délester**.

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

La base sécuritaire permet en outre à l'enfant de développer des fonctions cognitives (Benony, 1998, p.82) et de développer la capacité de penser (Bowlby, 1988).

Depuis les années 90, plusieurs études concernant le décrochage scolaire sont menées à travers le monde. En 2011, suite à une recommandation européenne visant la lutte contre l'abandon scolaire précoce (ASP), une vaste étude est réalisée au sein de neuf États membres de l'Union Européenne (UE). Concernant les causes de l'ASP, elle conclut que « le décrochage scolaire précoce s'explique généralement par un processus cumulatif de désengagement dû à des motifs personnels, sociaux, économiques, géographiques, éducatifs ou familiaux » (Nevala & Hawley, 2011). Parallèlement, les causes du décrochage scolaire peuvent être directement liées à des facteurs « inhérents aux processus et aux expériences scolaires » (Ibid, 2011).

Confrontées à des échecs, des problèmes familiaux et / ou du harcèlement, la totalité des jeunes entendues a mis fin prématurément à sa scolarité, sans avoir obtenu le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS), avec comme conséquence qu'une première étape dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle est de se former.

Dès lors, le décrochage scolaire constitue-t-il un **échec supplémentaire** dans la trajectoire du jeune ayant vécu un ou plusieurs traumatismes durant son enfance, échec qui contribuerait davantage à son désengagement ? Ou est-il plutôt une **conséquence de ce parcours de ruptures** ? Ou, tel une boucle de rétroaction, l'un alimenterait l'autre ?

Quoi qu'il en soit, il constitue souvent une **difficulté supplémentaire** pour le jeune, sorti du circuit de l'enseignement sans diplôme – le diplôme étant considéré comme « norme dominante » (Bernard,

2021) dans notre société. L'association école et formation est parfois présente dans l'esprit de ces jeunes. Il est souvent plus que nécessaire de travailler cette représentation pour les accompagner vers cette première étape mais aussi les habiletés sociales qui sont essentielles pour intégrer et réussir une formation.

LA VULNÉRABILITÉ

La notion de vulnérabilité constitue un état dans lequel se trouve un individu qui n'a pas en lui les ressources nécessaires pour faire face aux risques auxquels il est exposé (Barroca, DiNardo, Mboumoua, 2013). En effet, l'individu vulnérable se situe dans une « zone intermédiaire » entre l'intégration socioprofessionnelle et l'exclusion sociale (Castel, 1995). Durant ce processus, l'individu est en réalité en ruptures de liens sociaux, à savoir les liens qui le relie à la société (salariale) par le biais du marché du travail et les liens sociaux qui le relie à ses pairs (famille, amis, ...). Lorsque ces deux types de liens sont fragilisés, l'individu, en processus de vulnérabilité, risque de basculer dans la sphère de désaffiliation (les liens sociaux sont alors totalement rompus).

Différents facteurs dans le parcours d'un individu conditionnent sa situation sociale et ont un impact sur son insertion (ou désinsertion) sociale : le milieu socioculturel d'origine, son niveau de scolarisation, son intégration sociale, ... (Lenfant, 2021).

Le vécu de certains de ces NEET a donc fragilisé les liens avec leur famille. Par ailleurs, ce qu'elles disent de leurs relations actuelles (familiales, conjugales ou encore maternelles) démontrent une fragilité rémanente. Lorsqu'elles sont épanouies dans une relation, c'est un autre type de lien qui semble incertain : cette maman, épanouie en tant que telle mais vivant des moments difficiles dans son couple et se disant dépressive, ou encore, cette jeune femme, dont les deux enfants sont placés, malmenée par un compagnon irrespectueux (voir maltraitant) mais qui se dit entourée par des amies.

Il semblerait, vu l'absence de liens par le travail, et la combinaison avec une fragilité du lien familial, que certains de ces NEET appartiennent à cette catégorie de « désaffiliés ». Le travail sur le lien social devient, dès lors, prépondérant.

Le NEET serait-il en réalité un **exilé du lien social** – lien qui semble, du reste, ne jamais avoir été solidement tissé – allant **de décrochage familial en décrochage scolaire**, sans accrochage professionnel ?

LA RÉSILIENCE

La résilience désigne la capacité d'un individu à surmonter les obstacles, les pressions de son environnement (Cyrulnik, 2005/2, p.112). Il s'agit d'un « processus non linéaire permettant à une

personne (...) ayant subi un ou plusieurs traumatismes de mener une vie satisfaisante à ses propres yeux, et dans le respect d'autrui » (Lecomte, 2002).

Selon cette définition, nous pouvons donc relever certains éléments, que Lecomte lui-même décortique et dont certains nous intéressent.

Derrière le mot « **traumatisme** » se cache un vécu subjectif : c'est la perception par l'individu de la dangerosité liée à un événement et l'émotion qui découle de cet événement qui le définit ou non en tant que traumatisme (Crocq, 2007).

Dans son ouvrage « Le traumatisme psychique » (2011), Josse expose trois types de syndromes psychotraumatiques, lesquels peuvent se décliner en une multitude de symptômes. Mon propos est ici de souligner l'impact qu'un événement traumatique chez un enfant peut avoir sur l'adulte en devenir afin de le considérer comme un élément à prendre en compte lorsque l'on travaille avec des jeunes tels que ceux ayant participé à la présente recherche.

Les premiers jours / semaines qui vont suivre l'événement traumatique, l'enfant peut ou non passer par différentes phases (notamment émotionnelles, comportementales, ...). Ces symptômes vont disparaître progressivement pour laisser place, chez certains, à une « phase à long terme (...) qui se prolonge plusieurs mois, plusieurs années, voire toute la vie (...) » (Josse, 2011). Cette phase se compose de syndromes psychotraumatiques.

Il arrive qu'un stress important ou qu'un nouvel événement significatif déclenche chez certains individus une dégradation de leur état psychique, comme cette jeune qui évoque le suicide de son père, vécu alors qu'elle avait 7 ans, mais qui lui explose à la figure sans crier gare lors du confinement lié à la pandémie, au printemps 2020. Suite à cet épisode, la jeune femme se retrouve stoppée dans toute démarche (notamment de recherche d'emploi).

Lecomte utilise les mots « **mener une vie satisfaisante à ses propres yeux** », qui laissent entendre que c'est à l'individu lui-même d'estimer s'il est en processus de résilience. Cette estimation se fait en fonction de critères « qui lui paraissent être des enjeux majeurs de son existence ». L'individu s'estimera donc être en processus de résilience si les critères auxquels il accorde de l'importance (critères intrapsychiques, comportementaux, relationnels ou cognitifs) sont maîtrisés. Par exemple, malgré la séparation de ses parents et la rupture de lien avec son père, la personne qui a une bonne estime de soi et n'est pas en dépression, ne présente pas de comportements violents ou de consommation de drogues, développe des liens stables avec son entourage ou dans son couple ou encore, s'agissant d'enfants ou d'adolescents, le niveau scolaire est estimé suffisant (Lecomte, 2002).

L'attachement a une part à jouer dans le développement de cette capacité de résilience chez l'individu ; en effet, les auteurs s'accorderaient à lier « la construction d'un attachement sécurisé, fondant la qualité de la mentalisation, et les possibilités de résilience d'un individu » (Demogeot & Leghezzolo-Alno, 2014). La sécurité interne de l'individu constitue donc un facteur de résilience (Cyrulnik & Duval, 2006) ; « (...) un enfant blessé seul n'a aucune chance de devenir résilient. Il faut qu'avant le fracas soit imprégné au fond de sa mémoire quelque chose qui ait créé une stabilité interne lui permettant d'affronter le coup, puis de rebondir » (Cyrulnik, 2005).

Sans cette base, difficile donc pour ces jeunes d'entrer dans un processus de résilience et de trouver en eux les ressources nécessaires pour atteindre les différents objectifs visés par les politiques d'activation. Pour celles et ceux qui ont vécu cet attachement sécurisé et qui ont connu un parcours traumatique ultérieur, la notion de temporalité définit aussi la possibilité de résilience. Il faut donner du temps au temps.

SE PROJETER EN TANT QU'ADULTE

L'analyse des résultats indique aussi que ces jeunes éprouveraient des difficultés à se projeter, ce qui se vérifie, de manière plus générale, dans la pratique des assistantes sociales de la Cellule Jeunes du même CPAS (Urfels, 2022).

Simruy Ikiz, docteure en psychologie clinique, utilisant des théories freudiennes et bionniennes, définit la notion de « projet adulte » comme étant « une pensée anticipatrice du sujet sur l'avenir, à partir de ses idéaux, ses désirs, ses rêveries et ses identifications (...) Ce projet se modifie tout au long de la vie du sujet (...) et se situe au carrefour de la réalité psychique et de la réalité matérielle, entre dedans et dehors. » Il est d'ailleurs déjà présent avant la naissance du sujet, « dans les rêveries et les fantasmes des parents, et dans l'environnement familial ».

Le projet adulte va donc se construire grâce à la capacité de rêverie de l'individu, qui lui permet de le subjectiver ; cette capacité de rêverie serait une continuité des jeux d'enfants.

Qu'en est-il lorsque ces mêmes enfants, connaissant des parcours de ruptures diverses – notamment des ruptures affectives – ont été trop tôt confrontés à des problèmes d'adultes et n'ont pas eu l'opportunité de s'épanouir en tant qu'enfants ? Une reconstruction n'est-elle pas nécessaire dans un premier temps ?

LE TRAVAILLEUR SOCIAL COMME TUTEUR DE RÉSILIENCE ?

Un parcours de résilience ne s'effectue jamais seul. L'exercice bibliographique permet de repérer des soutiens sur ce chemin, des personnes qui ont vu et cru en l'individu, des tuteurs de résilience. Boris Cyrulnik, utilise la métaphore d'une plante et de son tuteur pour le représenter. Au début, la plante,

trop faible, a besoin du soutien du tuteur pour grandir et tenir droite, seule. Un jour, la plante est assez forte et est prête à s'émanciper et se passer du bâton.

Le processus de résilience ne survient pas par lui-même chez l'individu abîmé (Cyrulnik, 2005) ; pour qu'il puisse avoir lieu, il doit reposer sur trois éléments clé : le lien, la loi symbolique et le sens

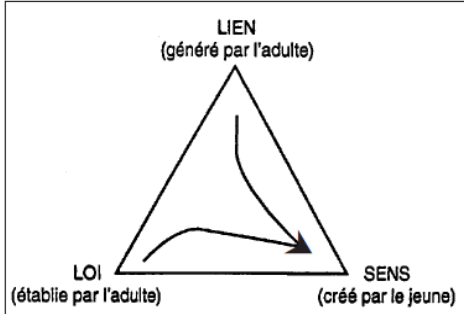


FIGURE 1 : LE TRIANGLE DE LA RÉSILIENCE

(Lecomte, 2004). Le schéma suivant est dessiné par Lecomte et représente le « triangle de la résilience ». Si le sens que l'individu donne à son passé et à l'avenir qu'il souhaite construire lui appartient et est donc subjectif, le lien et la loi sont apportées par un tiers et qui, à condition d'être justement dosés, permettront à l'individu traumatisé de se reconstruire, de grandir et trouver « de la signification et une orientation pour son existence ». (Ibid, 2005). Lecomte fait le lien entre son triangle, qui schématise « ce qui construit la résilience d'un jeune (le lien, la loi et le sens) » et les « éléments qui aident un enfant à se développer harmonieusement dans une famille heureuse et qui permettent à un enfant maltraité de se reconstruire ».

Certaines attitudes adoptées par l'accompagnant aident l'individu à entrer dans un processus de résilience : l'empathie, l'intérêt pour les côtés positifs de l'individu, la liberté de parler ou se taire ou encore le respect du parcours de résilience (Ibid, 2005). En outre, Lecomte recommande au professionnel « d'associer la bonne proximité humaine et la bonne distance professionnelle », le premier facilitant la résilience et le second permettant au professionnel de se protéger par rapport à d'éventuels envahissements de la part de la personne accompagnée. Certains des témoignages recueillis montrent que l'assistante sociale accompagnant le jeune peut ou pourrait avoir ce rôle de tuteur de résilience – souvent à son insu.

L'ACCOMPAGNEMENT DU NEET, UN RECENTRAGE POUR LE TRAVAIL DU TRAVAILLEUR SOCIAL ?

Cette notion de tuteur de résilience évoque le « *care* », tel que présenté par Joan Tronto dans son livre « Pour une éthique du *care* ». En effet, « tous les êtres humains ont des 'besoins' » et il est important de tenir compte de « la réalité de la vulnérabilité et de l'interdépendance humaines » (White & Tronto, 2014).

La notion de *care* se décortique en 4 phases qui sont interreliées et devraient toujours être intégrées de manière harmonieuse. La première phase, que Tronto intitule « se soucier de » nécessite de l'intervenant social qu'il se place dans une posture d'attention : il donne de l'attention au bénéficiaire, il l'écoute et va identifier un besoin. Dans cette phase, on pourrait envisager que le travailleur social,

au-delà de recueillir le témoignage du jeune en termes de parcours scolaire et d'expérience professionnelle, pousse cette écoute plus en profondeur et permette au jeune de parler de son enfance, de ses différents liens sociaux, du rapport qu'il a avec sa famille, son entourage. Bien sûr, il ne s'agit pas pour le travailleur social de se prendre pour un thérapeute, mais de prêter au jeune une oreille attentive, une épaule sur laquelle s'appuyer. Cette démarche peut cependant s'avérer longue, et dépend de chaque individu, ce qui questionne la temporalité du PIIS, qui doit être élaboré dans les trois mois suivants l'ouverture du droit à l'intégration sociale. Durant cette 1^{ère} étape, le travailleur social pourrait en remplacement du PIIS, construire un bilan social⁹ approfondi du jeune.

Dans un second temps intervient la phase « prendre en charge », qui consiste pour l'intervenant à prendre une responsabilité par rapport au besoin identifié. C'est lors de cette phase que le PIIS serait élaboré et que, le travailleur social ayant cerné avec le jeune les besoins immédiats du jeune – à savoir, ce qui manque au jeune pour s'insérer dans la société – pourrait, toujours avec lui, identifier un 1^{er} objectif à atteindre. Cet objectif pourrait prendre des formes diverses, constituer un premier échelon à gravir.

La phase suivante - prendre soin – nécessite du travailleur social qu'il s'investisse davantage dans la relation, qu'il accompagne physiquement le bénéficiaire, la personne aidée, qu'il s'investisse pour que l'intervention fonctionne : s'il lui fixe un rendez-vous, s'assurer de le faire à un moment où la personne est capable d'être présente, si une formation est envisagée, une idée pourrait être de lui téléphoner le matin afin de s'assurer qu'il s'est levé et sera à l'heure. Si le travailleur social revoit ses attentes à la baisse, il pourrait permettre au jeune de décrocher de petites victoires lui permettant ainsi de prendre confiance en lui et d'avancer vers de « petits » objectifs. En effet, comment un individu serait-il en mesure de garder un emploi s'il ne parvient pas à se lever tous les jours, respecter un horaire, des règles, ... L'accompagnement consisterait aussi à se montrer disponible pour aborder les questions, les états émotionnels, les doutes, les peurs, les rejets que pareil projet pourrait susciter. Il porterait par ailleurs sur l'encouragement, le regard positif et bienveillant sur ces petites réussites préalables à tout objectif plus conséquent.

Enfin, la dernière phase du *care* consiste à s'assurer que l'aide apportée a répondu efficacement au besoin exprimé par le bénéficiaire – recevoir le soin. Cette dernière phase suppose que, pour chaque étape franchie par le bénéficiaire, le travailleur social marque un temps d'arrêt et fasse le point avec lui, l'écoute et lui prête attention – retour à la première phase ? – de nouveau, le travailleur social et

⁹ Le bilan social du bénéficiaire doit être réalisé par l'assistant social préalablement à l'élaboration du PIIS. Il est rendu obligatoire par le SPP – IS suite à la circulaire relative à la loi du 21 juillet 2016 modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale

le bénéficiaire feront ainsi émerger un nouveau besoin à satisfaire et un nouvel objectif à atteindre. Cet exercice implique que l'assistante sociale accepte d'évoquer avec le jeune ce que l'aide lui apporte et comment il vit cette aide, donnant ainsi à ce même jeune une compétence évaluatrice si ses retours sont pris en considération.

Durant ce processus, il serait indispensable pour l'intervenant social de maintenir un juste équilibre entre le cadre professionnel et le lien humain qu'il crée avec le jeune bénéficiaire. En effet, « les personnes en grande difficulté psychique » interprètent parfois la relation d'aide et « supposent une attention particulière du travailleur social » (Fustier, 2020). Dès lors, si le travailleur social jongle de manière équilibrée entre le lien et le cadre, il laisse planer sur le bénéficiaire le doute sur les raisons qui le poussent à l'aider : le fait-il par devoir (c'est sa profession) ou parce qu'il y a un lien spécial qui s'est créé (le bénéficiaire a de la valeur, il est digne 'd'amour') (Ibid, 2020) ?

QUELLE TEMPORALITÉ POUR LE PIIS ?

Vu les difficultés diverses auxquelles sont confrontés les jeunes en situation de NEET et afin que le travailleur social qui l'accompagne dans son processus d'insertion sociale puisse disposer du temps nécessaire à la création d'un lien avec ce jeune, il semble que la temporalité imposée par la législation soit utopique : comment créer un lien avec une personne que l'on vient de rencontrer alors qu'on ne dispose que de trois mois pour le faire – jours ouvrables, heures de bureaux et compte tenu des autres jeunes avec qui un lien doit être créé ou entretenu ?

Comment espérer d'un individu qu'il se livre suffisamment pour être en mesure de réaliser le suivi qui est attendu ? Comment le travailleur social peut-il appréhender de manière efficace les besoins de cette personne à l'issue de deux entretiens – un premier pour acter la demande d'ouverture du droit à l'intégration sociale et le second en vue de réaliser le bilan social et fixer les objectifs dans un PIIS ?

Un délai plus important pour réaliser ce PIIS permettrait donc au travailleur social de mettre en place un accompagnement plus efficace, inscrit dans la logique du *care* et en vue de permettre au bénéficiaire de prendre le temps d'entrer dans un processus de résilience. Ce n'est qu'ensuite que le jeune sera en mesure de se projeter et de s'inscrire dans un projet qui lui correspondra sans doute mieux, eu égard au parcours qu'il aura pu effectuer avec l'assistante sociale. En effet, les parcours sont douloureux et le présent pas toujours agréable. Les conditions de vie actuelles, au niveau matériel, sont peu propices à la rêverie. Le cadre dans lequel louvoie le NEET nécessite des moyens et du temps. Le temps d'une forme de réparation peut être long et s'accompagne toujours d'une présence conséquente.

Afin de permettre au jeune de s'insérer durablement dans la société, il est donc important de lui donner les outils nécessaires à sa (re)construction ; pour ce faire, il est indispensable que le travailleur social

s'inscrive dans un accompagnement centré sur le jeune et sur ses besoins. Pour y parvenir, il semble nécessaire d'inverser la tendance à la bureaucratisation et à la procéduralisation des pratiques, ce qui permettrait aux travailleurs sociaux de mieux penser et mettre en œuvre cet accompagnement.

Les fatigues excessives et autres « burn out » commencent à atteindre ces travailleurs sociaux qui régulièrement évoquent une perte de sens liée à l'exercice d'une profession qui les éloigne de leur motivation originelle mais aussi parfois des valeurs inhérentes à cette même profession. Le regard posé sur ces NEET apporte aussi, indirectement, des éléments de compréhension de ce malaise des travailleurs sociaux. Cette réflexion sur l'importance de repenser l'accompagnement, voire de le réenchanter, est peut-être de nature à répondre aux malaises de ces travailleurs ?

PISTES À CREUSER

Une première piste – non négligeable – se situe bien sur chez les travailleuses sociales de la Cellule Jeune. Malgré le peu de temps disponible pour un accompagnement efficace, la recherche menée parallèlement auprès de ces travailleuses permet de mettre en lumière qu'elles connaissent assez bien leur public et que leur expertise leur a permis de réfléchir à des pistes de solution. Elles imaginent notamment des séances de groupe pour travailler les habilités relationnelles et sociales. Ou encore de réformer le dispositif « article 60 »¹⁰ pour ne plus en faire un dispositif visant à émanciper les bénéficiaires du CPAS pour remplir les couloirs du Forem mais peut-être permettre à ces jeunes d'effectuer des stages de découvertes, tâtonner, expérimenter et stimuler leur imaginaire (Urfels, 2022).

LE MOT DE LA FIN...OU DU COMMENCEMENT

L'individu se construit donc notamment en fonction de l'attachement tissé dans sa petite enfance, les éventuels événements traumatiques survenus ultérieurement – auquel il fera face ou non en fonction de la manière dont il s'est construit – et est déterminé par le milieu dans lequel il évolue. La prévention vaut toujours mieux que la réparation ; cependant, il serait impossible et surtout intolérable de placer un policier derrière chaque famille pour contrôler ses capacités affectives et éducationnelles. Il y a une part de « chance » qui détermine dans quelle famille un enfant naît, qui limite la responsabilité individuelle de ce jeune – et donc limite la disposition de chacun à s'activer, cette activation reposant sur des ressorts internes (l'attachement, la stabilité, ...) pas toujours répartis équitablement.

¹⁰ Il s'agit de l'ouverture du droit à l'intégration sociale par une mise à l'emploi, prévue par les articles 60 et 61 de la loi DIS de 2002.

Il y a lieu de garder à l'esprit que si l'égalité n'est pas de ce monde, la société détient aussi sa part de responsabilité dans les conditions de vie de certains de ses enfants.

Castel nous invite à identifier une société qui se délite et plonge de nouveaux pans de la population dans la pauvreté voire la vulnérabilité. Les réformes politiques et économiques ne sont pas l'enjeu de cet article mais elles situent les limites d'intervention de travailleurs sociaux au sein des Cellules Jeunes. Limites qu'il serait abusif d'attribuer aux seuls CPAS.

Il devient urgent de refinancer ces CPAS et surtout de revoir leur mode de financement. Le principe de territorialisation en matière d'aide sociale induit, pour chaque commune, une part non négligeable dans la prise en charge financière de ces différentes aides mais aussi des frais de personnel et de fonctionnement.

Ce sont les communes les plus pauvres qui, en conséquence, comptent le plus de RIS, qui déboursent le plus pour l'aide sociale de ses habitants. Revenir à un principe de solidarité fédérale ou au moins régionale vu le contexte politique de la Belgique, apparaît déjà comme un premier pas pour lutter contre ces inégalités.

En l'état, ne vaudrait-il pas mieux être un NEET dans une commune riche ?

En l'occurrence, le degré de civilisation d'une société ne se marque-t-il pas aussi à l'attention qu'elle porte aux plus vulnérables, dont ses NEET ?

REMERCIEMENTS

Le moment est venu de remercier toutes celles et ceux qui m'ont soutenu durant l'écriture de cet article et durant les deux années qui l'ont précédé :

Mon employeur, pour son soutien indispensable (financier, temporel, technique, ...),

Mes collègues, pour leur participation et leur implication dans ma recherche,

Mon promoteur, Mr P. Maes, pour son soutien et aide précieuses,

L'ensemble des professeurs du Master Ingénierie et Actions Sociales (HELMo – HEPL), pour la dispense de savoirs divers,

Les participants à la recherche, les NEET qui ont accepté de se livrer à moi,

Et enfin, mon compagnon et ma famille, mon entourage, pour leur soutien sans faille durant ce long parcours.

BIBLIOGRAPHIE

- Ainsworth, Blehar, Waters & Wall. "*Patterns of Attachment: A Psychological Study of Strange Situation*".
Erlbaum, Hillsdale (NJ).
- Arouche, Sophia, et al. « Acteurs engagés contre la précarité dans les quartiers populaires ». *Cahiers de l'action*, vol. N°56, n° 2, 2020, p. 13. DOI.org (Crossref),
- Avanzo, Sébastien. « Aide sociale et contrepartie : analyse sous l'angle de la vulnérabilité ». *Les Politiques Sociales*, vol. 12, n° 1, 2017, p. 68-80.
- Barroca, Bruno, et al. « De la vulnérabilité à la résilience : mutation ou bouleversement ? » *EchoGéo*, n° 24, 24, juin 2013. journals.openedition.org,
- Benony, Henri. « Le développement de l'enfant et ses psychopathologies », Paris, Nathan, 1998.
- Boukobza, Claude, et al. *Chapitre 3. Bébés précaires. Comment les accueillir ?* Dunod, 2012.
www.cairn.info,
- Bowlby (John). « A secure base : Parent-child attachment and healthy human development », New York,
Basic books, 1988
- Burrick, Delphine. *Une épistémologie du récit de vie*. p. 30.
- Castel, Robert. « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation ». *Cahiers de recherche sociologique*, n° 22, avril 2011, p. 11-27. DOI.org (Crossref),
- Chaniel, Philippe. « R. Castel, Les métamorphoses de la question sociale ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 9, n° 33, 1996, p. 162-64. www.persee.fr,
- Cyrulnik, Boris. *Le tissage de la résilience au cours des relations précoces*. Érès, 2005. www.cairn.info,
- Cyrulnik & Duval, « Psychanalyse et Résilience », De Boek Supérieur, 2006.
- Crocq, Louis. « Stress et trauma », in L. Crocq (éd.), *Traumatismes psychiques. Prise en charge psychologique des victimes*, Issy-les-Moulineaux, Elsevier Masson
- Danancier, Jacques. « Les déterminants du projet ». *Sante Social*, 2011, p. 5-14.
- David, Myriam. « Lien parents-enfants et maltraitances : maintien, rupture, traitement ? » *La vie de l'enfant*, 2014, p. 439-44.

- Demogeot, Nadine, et Joëlle Lighezzolo-Alnot. « On the secure attachment : A resilient factor in favor of thought ability. Clinical comparative approach at children from 6 to 12 years old ». *Bulletin de psychologie*, vol. 530, n° 2, mai 2014, p. 149-57.
- Draelants, Hugues, et al. « Accompagner le changement dans les trajectoires biographiques de jeunes en rupture sociale : la motivation individuelle, solution ou question ? » *Les Cahiers Dynamiques*, vol. 67, n° 1, 2016, p. 91. *DOI.org (Crossref)*,
- Fustier, Paul. *La relation d'aide et la question du don*. Érès, 2020. *www.cairn.info*,
- Ikiz, Simruy. « Le « projet adulte » de l'adolescent ». *Topique*, vol. 151, n° 1, mai 2021, p. 61-76.
- Ikiz, Simruy, et Florian Houssier. « Finir l'adolescence, devenir adulte : de la rêverie au projet ». *Enfances Psy*, vol. 89, n° 1, juin 2021, p. 162-70.
- James, Samuel, et al. « Donner aux jeunes vulnérables du temps au présent pour miser sur l'avenir ». *Vie sociale*, vol. n°29-30, n° 1, 2020, p. 165. *DOI.org (Crossref)*,
- Josse, Évelyne. « L'événement traumatique ». *Le point sur... Psychologie*, vol. 1, 2011, p. 17-64.
La mer comme espace liminal - InfoMIE.net.
- Josse, Evelyne. « Le traumatisme psychique. Chez le nourrisson, l'enfant et l'adolescent », *Le point sur ... psychologie*, De Boeck Supérieur, 2011
- Lecomte, Jacques. « Annexe ». *La Rue ? Parlons-en !*, 2010, p. 59-61.
---. *La résilience*. Éditions Rue d'Ulm, 2010. *www.cairn.info*,
- Lenfant, Alain. « Figures de la vulnérabilité des jeunes franciliens : l'urgence sociale ». *Specificites*, vol. 15, n° 1, mai 2021, p. 29-40.
- Lecomte, Jacques. « Guérir de son enfance », Paris, Odile Jacob, 2004.
- Mascherini, Massimiliano. « Origins and Future of the Concept of NEETs in the European Policy Agenda ». *Youth Labor in Transition*, Oxford University Press, 2018. *University Press Scholarship*.
- Naceur, Abdelmajid. « Chapitre 10. Les traces émotionnelles dans la prise de décision »: *Neurosciences & cognition*, De Boeck Supérieur, 2010, p. 263-88. *DOI.org (Crossref)*.

- Nevala, Anne-Mari, et al. *Réduire le décrochage scolaire précoce dans l'Union européenne*. Parlement européen, 2011.
- Nogueira, Ana Maria. *ADMINISTRATEUR RESPONSABLE*. p. 24.
- Pinilla, José. « Décalage culturel « professionnels-usagers » et dérive instrumentale des services publics ». *Pensée plurielle*, vol. n° 32, n° 1, 2013, p. 37. *DOI.org (Crossref)*,
- Pinilla, José. « Le « carré humaniste » du travail social : loi, écoute, sens, collectif ». *Pensée plurielle*, vol. n° 22, n° 3, 2009, p. 133-46.
- Rimé, Bernard. « Chapitre 06. Les émotions : conséquences cognitives et sociales »: *Neurosciences & cognition*, De Boeck Supérieur, 2010, p. 175-95. *DOI.org (Crossref)*,
- Rizet-Savoi, Stéphanie et Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (France). *Jeunes mineurs en associations quel impact sur leurs parcours?* Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2010.
- Robert-Ouvray, Suzanne. « Psychogenèse de la rupture affective chez le jeune enfant ». *Journal du droit des jeunes*, vol. 234, n° 4, 2004, p. 17-20.
- Rothé, Céline. « Accompagner les « jeunes en errance » ou adapter les normes de l'insertion ». *Formation emploi*, n° 143, novembre 2018, p. 161-82. *DOI.org (Crossref)*,
- Tereno, Susana. « Quand l'attachement se fait mal ». *Sciences Humaines*, vol. 314, n° 5, juin 2019, p. 7-7.
- Trom, Danny. « Habermas (Jürgen), L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Paris, Payot, rééd. 1988 ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 2, n° 5, 1989, p. 95-96. *www.persee.fr*,
- Vincent-Ponroy, Julia, et Françoise Chevalier. *Chapitre 9. Les récits de vie*. EMS Editions, 2018.
- Vrancken, Didier, et Claude Macquet. « Focus – Du travail sur soi au gouvernement de soi ». *Informations sociales*, vol. 169, n° 1, mai 2012, p. 76-79.
- White, Julie A., et al. « Les pratiques politiques du care : les besoins et les droits ». *Cahiers philosophiques*, vol. 136, n° 1, janvier 2014, p. 69-99.

- . « Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ». *Cahiers de l'action*, vol. 32, n° 2, 2011, p. 69. DOI.org (Crossref),
- . *Quand l'émotion perçoit et décide : un paradigme se construit*. De Boeck Supérieur, 2010.
- . *Le partage social des émotions*. Presses Universitaires de France, 2009. www.cairn.info,
- . « Les pratiques politiques du care : les besoins et les droits ». *Cahiers philosophiques*, vol. 136, n° 1, janvier 2014, p. 69-99.
- . « Lien parents-enfants et maltraitements : maintien, rupture, traitement ? » *Prendre soin de l'enfance*, Érès, 2014, p. 439-44

RÉFÉRENCES LÉGALES

Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale – consultable en ligne au Moniteur Belge (<http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>)

Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 – consultable en ligne au Moniteur Belge (<http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl>)

LITTÉRATURE GRISE / SITES INTERNET

https://www.leforem.be/content/dam/leforem/fr/documents/20190823_Analyses_Fiches_Jeunes_MDE_mise_a_jour2019.pdf

SPP Intégration Sociale | SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes – www.mi-is.be – mai 2021

<http://www.ocmw-info-cpas.be/> - mai 2021

SPP IS – Intégration sociale, Service Études – Focus n°3 – 2003

SPP IS – Intégration sociale, Service Études – novembre 2019

<https://www.revuepolitique.be/histoire-de-laide-sociale-en-belgique/> - consulté en mai 2021

<https://oxford.universitypressscholarship.com/view/10.1093/oso/9780190864798.001.0001/oso-9780190864798-chapter-17> - mai 2021

Tobie Nathan : Quelques grandes voix juives en matière d'anthropologie et d'ethnopsychiatrie. <https://www.ethnopsychiatrie.net/hervieu.htm>. Consulté le 16 mai 2022.

---. <https://www.ethnopsychiatrie.net/hervieu.htm>. Consulté le 23 mai 2022.

Urfels, Julie. Mémoire MIAS, 2022

ANNEXE

Annexe 1 : Compte-rendu vertical des entretiens individuels

Annexe 1 : Compte-rendu vertical des entretiens individuels

Participante n° 2 : rupture de lien avec son père et enfants placés

Situation familiale actuelle :

La 2nde participante est âgée de 21 ans et vit en couple avec son compagnon, dont elle serait victime de maltraitance ; le couple a deux enfants, âgés de 2 et 3 ans, actuellement placés après que l'aîné eut été victime du syndrome du bébé secoué (SBS), alors qu'il n'était âgé que de quelques semaines ou mois. Le petit garçon vit chez le papa de sa mère (la participante). La cadette du couple est quant à elle placée en famille d'accueil, chez une dame qui n'a pas de lien avec les parents biologiques. Le couple héberge régulièrement des amies, avec et sans enfants ; la jeune femme se considère comme sauveuse de ces jeunes femmes, qui seraient elles-mêmes victimes de leurs compagnons.

Contexte et ruptures familiales passées

La jeune femme a grandi chez sa marraine (avant de retourner, vraisemblablement chez ses parents). Elle a plusieurs frères et sœurs ; elle a gardé le contact avec certains d'entre eux.

Elle est rejetée par son père, depuis la petite enfance ; elle explique cela par le fait qu'il ne la considérerait pas comme son enfant et qu'il lui reprocherait d'être un danger pour ses frères et sœurs. Il est à noter que la mère de l'intéressée vit toujours avec son père mais que la jeune femme la décrit comme effacée et en parle très peu.

À 16 ans, l'adolescente quitte le domicile de ses parents et se retrouve à la rue, où elle rencontre son compagnon actuel.

Décrochage scolaire

La jeune fille vit une scolarité primaire normale avant de connaître des difficultés pendant deux ans, en raison de graves problèmes de santé ; en meilleure santé, elle retourne à l'école mais décroche pour des raisons différentes : difficultés dans la matière suite à ses absences répétées, nouvelles absences, volontaires cette fois, en vue d'attirer l'attention de ses parents (qu'elle n'obtiendra pas).

« Ben je voulais surtout que mes parents fassent attention à moi, qu'ils voient que je sois là. Parce qu'ils faisaient attention aux autres, et moi, j'étais toujours mise de côté ; celle qu'on mettait partout, jamais à la maison »

Rapport au CPAS

La première fois qu'elle est prise en charge par le CPAS, l'intéressée est mineure et enceinte. Elle est alors à la rue, avec son compagnon, et est aidée dans le cadre d'une recherche de logement.

Lors de l'entretien, elle exprime avoir confiance en son assistante sociale, malgré certaines périodes d'incompréhension mutuelle. Elle se sent épaulée et soutenue.

La jeune femme ne se souvient pas de la signature du PIIS mais lors des rendez-vous avec son assistante sociale, son cheminement actuel est évoqué (son déménagement prochain, ses formations, ...)

« Elle parle de nous, de voir comment ça se passe à la maison, parce qu'elle a suivi tout. »

Rapport au travail et à la formation

La jeune femme aurait travaillé très tôt (vers 12 ans) et aurait arrêté de travailler lors de sa première grossesse. Par ailleurs, elle a suivi des formations d'insertion mais aurait été séquestrée par son compagnon, l'empêchant d'aller au terme de ces formations.

Projection et rapport à l'avenir

Avant tout, la participante souhaite récupérer la garde de ses enfants : c'est son objectif premier. Elle se voit travailler un jour mais sans réellement se projeter. Elle ne se voit pas vivre vieille en raison de problèmes de santé (asthme).

Participante n° 3 : placée enfant, maltraitée, se reconstruit via sa propre famille

Situation familiale actuelle :

La troisième participante est également âgée de 21 ans et vit en couple avec son compagnon, avec qui elle a une petite fille âgée de 6 mois. Le couple vit des moments difficiles depuis la naissance de leur enfant. La jeune femme dit être en plein baby-blues

Contexte et ruptures familiales passées

Les parents de la jeune femme sont séparés et elle a deux frères plus âgés, dont elle ne parle pas. Sa mère a deux enfants issus d'une nouvelle union : une fille de 13 ans et un garçon de 9 ans.

Elle ne parle que très peu de son père, à qui elle reproche d'être à l'origine de problèmes avec la justice de sa mère.

« Quand j'étais petite, ça a été compliqué, parce que j'ai pas eu une belle enfance. J'ai été beaucoup placée (...) »

La participante a été placée durant une partie de son enfance : dans un premier temps en famille d'accueil, expérience qu'elle a vécu dans la peur – elle évoque de la maltraitance physique. Par la suite, elle est placée en foyer et dit apprécier cette expérience de vie communautaire – qui durera 3 ans et demi.

À l'âge de 10 ans, elle retourne finalement chez sa mère, son nouveau compagnon et ses petits frère et sœur.

Durant l'adolescence de la participante, sa mère est incarcérée pendant quelques mois.

À 19 ans, sa mère sortie de prison, la jeune femme quitte le domicile familial et s'installe avec son copain, avec qui elle reste un an ; cet homme la maltraite, l'oblige à se droguer, à commettre des délits (vols, ...). Elle finit par quitter cette personne et rencontre son compagnon actuel.

Décrochage scolaire

Elle a 19 ans et est en 4^e secondaire lorsqu'elle quitte l'école. Elle a vécu une période de harcèlement et d'échecs scolaires – notamment durant l'incarcération de sa mère. Elle est également passée brièvement pas l'enseignement spécialisé.

« Donc j'ai refait des tests au Centre PMS, pour revenir dans l'école normale. Je les ai faits, ça a été ... accepté directement. J'ai revenu à Huy 1, et euh, à l'école Huy 1, à l'IPES de Huy 1, et euh, j'ai pas fait long feu non plus, parce que me retrouver dans une classe avec ... des gamineries, des gens qui avaient 16 – 17 ans, qui harcelaient beaucoup, tout ça c'était pas trop mon truc. Donc j'ai arrêté fin septembre 2019. »

Rapport au CPAS

Elle introduit pour la 1^{ère} fois une demande d'aide au CPAS alors que sa mère est incarcérée et qu'elle vit avec son beau-père et ses petits frère et sœur. Elle souhaite aider financièrement le ménage.

Elle ne se rappelle pas avoir signé un projet avec le CPAS mais elle est suivie par son assistante sociale dans le cadre de formation et recherche d'emploi. Elle a eu plusieurs assistantes sociales différentes. Bien qu'elle estime que le suivi en matière d'insertion socioprofessionnelle ne lui apporte rien, elle se sent mieux comprise par son assistante sociale actuelle, dont l'âge est proche du sien, que par les deux précédentes, plus âgées.

Rapport au travail et à la formation

La jeune femme souhaite reprendre les études qu'elle a interrompues, obtenir son Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) et apprendre un métier.

Projection et rapport à l'avenir

La participante se voit travailler, même si le projet n'est pas encore déterminé. Elle souhaite un bel avenir pour sa fille. À la question de savoir quel est son rêve ultime, la jeune femme ne parvient pas encore à se projeter et suggère qu'on lui repose la question « dans quelques années ».

« Mon avenir c'est d'avoir un diplôme, d'avoir ma propre entreprise, si je fais esthéticienne ou genre assistante sociale ou quoi que ce soit. D'avoir une belle maison, une belle chambre pour ma fille, qu'elle soit heureuse, qu'elle suive bien ses études et que ... qu'elle soit en bonne santé. »

« Pour le moment, le seul objectif, c'est de réussir pour ma fille. Le faire pour elle, qu'elle soit bien, qu'elle ne manque de rien. »

Participante n°4 : enfance déracinée, maman solo au foyer

Situation familiale actuelle :

Âgée de 21 ans comme les précédentes, la quatrième participante vit seule avec sa fille de 1 an et demi. Elle est satisfaite de sa situation.

Contexte et ruptures familiales passées

Les parents de la participante sont toujours ensemble. Son père travaille régulièrement et sa mère rester au foyer et s'occupe des enfants. Elle a un frère de 27 ans, une sœur de 20 ans, deux petits frères de 5 et 10 ans.

La jeune femme n'a pas vécu de rupture familiale comme les autres participantes. Elle a néanmoins été déracinée. En effet, enfant, elle a grandi au Sénégal, auprès de sa mère, sa sœur et un « tonton ». Le père de l'intéressée, ainsi que son frère aîné, étaient quant à eux en Guinée ; ils ont ensuite migré vers la Belgique. À l'âge de 10 ans, la jeune femme, accompagnée de sa sœur et de leur mère, a rejoint son père et son frère aîné.

« Ben... je ne sais pas comment expliquer ça... j'étais quand même un peu triste quand même de quitter les gens de là-bas et tout... je me suis dit 'peut-être pour les études, c'est mieux de venir ici, voir si ça va, et si ça ne va pas, on verra pour la suite...'. Maintenant ça va... juste que les gens là-bas me manquent beaucoup. J'avais beaucoup de famille et des amis là-bas. »

La famille a donc été reconstituée en Belgique après de nombreuses années de séparation.

Décrochage scolaire

La jeune femme est enceinte lorsqu'elle décide d'arrêter l'école ; elle a décroché un diplôme de coiffure malgré des échecs préalables. Néanmoins, il s'agit d'une filière qui ne lui plait pas, qu'elle a choisi par défaut : elle avait choisi l'école et c'était l'option qui lui déplaisait le moins parmi celles proposées par l'établissement.

« La coiffure ? ben, parce que déjà c'est une école que j'aime bien, donc Huy 1, et il y avait presque tous mes amis et les profs sont super sympas. La seule option que j'aie trouvé là-bas, c'est la coiffure. »

Rapport au CPAS

C'est son père qui lui a pris le rendez-vous pour sa première demande. Il s'agissait de demander le revenu d'intégration et aider ses parents. Quant à la signature d'un PIIS, elle n'en pas le souvenir ; néanmoins, elle a compris les raisons pour lesquelles le CPAS la suit. Elle estime que son assistante sociale l'aide et l'a aidée.

« Les trucs avec Mme J. ? ben, il y a une formation que je dois faire demain et jeudi. Pour ce mois-ci c'est 2 fois. C'est une formation de modules, ou je ne sais pas ... (...) et je suis aussi des fois des trucs au FOREM, juste ça »

Rapport au travail et à la formation

« (...) Et puis moi en attendant, je fais le ménage pour aider ma mère qui est malade. Elle est seule parce que mon père sort, même s'il ne travaille pas, il n'est pas souvent à la maison. »

La jeune femme semble reproduire le modèle de sa mère, qui s'occupe de ses enfants ; en effet, elle s'occupe de sa propre fille et passe plusieurs heures par jour à aider sa mère dans son propre logement, avec ses petits frères.

« Oui, parce que je n'aime pas rester comme ça sans rien faire »

Elle envisage le travail mais sans projet précis ; elle suit actuellement des modules d'insertion via le CPAS.

Projection et rapport à l'avenir

La participante est plutôt terre-à-terre : elle vise un nouveau logement car celui-ci est très humide, un logement social avec une chambre pour sa fille.

« Mon rêve ? mon rêve, mon rêve... ben non, j'ai pas mon rêve, à part juste ma fille là, sinon j'ai pas de rêve du tout ! »

Cependant, elle ne parvient pas à se projeter dans un avenir plus lointain.

« Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai jamais vu ça dans ma tête 'dans 10 ans ou ... l'année prochaine' franchement je ne sais pas du tout »